

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Maxime REYMOND

La révolution sociale et la paix, partie II

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1903, tome 5, p. 216-224

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

# La révolution sociale et la paix

## II

La lutte de classes et la révolution sociale sont donc recommandées essentiellement par ceux qui n'ont pas obtenu de la société actuelle les avantages particuliers qu'ils en attendaient. Elles le sont aussi par quelques utopistes qui rêvent d'une égalité absolue, absolument chimérique. Je ne m'attarderai pas à discuter cette absurdité que l'on nomme le collectivisme. Il est mathématiquement certain que l'égalité absolue est impossible ; il est non moins certain que la suppression de la propriété personnelle est un non-sens. Sans doute, tous les êtres humains ont été créés à l'image de Dieu, mais le Créateur a donné à chacun d'eux une personnalité distincte, des aptitudes et des penchants spéciaux. Les uns ont un goût particulier pour les arts libéraux ; les autres préfèrent les travaux manuels. Les uns sont vifs et les autres lents, les uns plein d'initiative et d'imagination, les autres pleins d'endurance et de persévérance. Si le collectivisme veut attribuer à chacun une tâche proportionnée à ses moyens et à ses aptitudes, il agira, sans doute, raisonnablement, mais ce ne sera plus l'égalité absolue. Ce sera le règne de l'inégalité naturelle, ce que nous pouvons admettre, mais ce sera aussi le règne de l'inégalité forcée, car le citoyen ne sera plus libre de choisir sa vocation. C'est l'Etat qui décidera de la carrière qu'il suivra. Le régime actuel est semblable aux abonnements généraux des chemins de fer, qui permettent d'aller et de venir où l'on veut ; de faire ce que l'on entend, dans de sages limites convenues préalablement. Avec le collectivisme, vous n'aurez plus que le billet de chemin de fer ordinaire, avec cette aggravation encore que la destination et la route seront fixées par le contrôleur. Nous subirons donc un régime de contrainte, et ce régime sera imposé par ceux que leurs « aptitudes naturelles » auront poussé au gouvernement et qui formeront une véritable oligarchie. Le vulgaire aura perdu sa propriété personnelle, mais la propriété de l'Etat sera devenue le patrimoine particulier de cette oligarchie. A qui fera-t-on croire que ce régime de contrainte, où tout homme devra sa vie et toutes ses facultés au service de l'Etat, où il ne pourra plus posséder en propre une idée, un outil, puisse donner le bonheur ?

Et si, pour arriver à l'égalité absolue, on ne tient pas compte des « aptitudes naturelles », il n'est pas difficile d'établir que l'on aboutira immédiatement à la confusion et à l'anarchie. Prenez deux hommes sur

la place publique et conduisez-les à la vigne. Vous verrez au bout de peu d'instants que l'un est plus fort que l'autre, que le premier est plus vif que le second, que le premier a plus d'initiative. Donnez ensuite à ces mêmes ouvriers un travail de menuiserie un peu délicat. De suite l'un se révélera plus expéditif et montrera un meilleur coup d'œil. L'un sera impropre au même travail que l'autre fera fort bien. Si maintenant vous les récompensez chacun selon son mérite, suivant la valeur du travail effectué, vous ne pouvez pas ne pas créer une inégalité, et si vous les récompensez tous deux de la même manière, en ne donnant à chacun que ce qui est utile à son entretien, vous aurez peut-être satisfait aux idées égalitaires, mais non pas à l'équité. Vous n'empêcherez certainement pas le meilleur ouvrier de réclamer contre un traitement qui le met dans la même situation que le simple manœuvre ou le paresseux. Et si l'élite est mécontente, si l'élite réclame, c'est la révolte encore et c'est aussi la condamnation du collectivisme.

Le collectivisme ne saurait donner l'égalité absolue, et il n'assure pas davantage une égalité raisonnable. Il est le contraire de la liberté, et il ne constitue de la fraternité qu'une fausse application qui n'aboutit qu'à la tyrannie du plus grand nombre d'abord, des meneurs ensuite. Enfin il ne saurait tuer l'égoïsme : il en provoquera, au contraire, l'éclosion. Qu'il soit le résultat d'une transformation librement voulue — ce que je crois impossible — ou qu'il soit le but et la conséquence d'une révolution violente, il ne peut pas faire œuvre durable. C'est ailleurs qu'il faut chercher la solution satisfaisante du douloureux problème qui consiste à rendre au monde la paix qu'il a perdue. Et c'est ici que j'aborde l'examen de la seconde constatation que j'ai faite en commençant :

Il existe dans le monde un ardent désir de solidarité, de justice et de paix.

La solidarité, Messieurs, voici la grande vertu sociale proclamée aujourd'hui par les législateurs et par les économistes, et nous pouvons dès maintenant en constater les bienfaits.

Œuvres de solidarité sont les lois par lesquelles l'Etat et la Commune empêchent les patrons d'abuser de leurs apprentis et de leurs ouvriers en exigeant d'eux une trop grande somme de travail ou en les payant d'une manière insuffisante et en négligeant leur formation professionnelle. Œuvres de solidarité que celles qui tendent à venir en aide à l'invalidé sans fortune et à lui assurer une pension de retraite qui le mette jusqu'à la fin de ses jours à l'abri de la misère.

Œuvres de solidarité que les subventions accordées par la Confédération et le Canton pour l'assainissement des marais, la correction et

l'endiguement des torrents, le reboisement des pentes dénudées de nos montagnes ; œuvres de solidarité d'autant plus efficaces qu'elles empêchent que de nouveaux désastres, de nouveaux malheurs, ne frappent encore des populations pauvres et déjà souvent éprouvées.

Œuvres de solidarité que ces écoles professionnelles et ces instituts agricoles qui facilitent aux plus pauvres l'apprentissage de la vie ; et les lois sur le commerce, qui obligent à ne vendre que des produits sains et empêchent la concurrence déloyale, revêtent un caractère analogue.

Œuvres de solidarité encore, les nombreuses associations qui se sont formées ces dernières années, et qui affectent le plus souvent le caractère de la mutualité ; syndicats agricoles, syndicats professionnels, caisses mutuelles d'épargne et de crédit agricole, caisses de secours mutuels en cas de maladie, sociétés de tempérance, sociétés pour la construction de maisons salubres, coopératives, etc.

Il est incontestable que, si ces associations sont purement philanthropiques — si elles ne donnent prise à aucune division politique ou confessionnelle — elles sont appelées à rendre et elles rendent, en effet de grands services.

Les syndicats agricoles facilitent l'exploitation en commun des champs et des pâturages, permettent un écoulement plus rémunérateur du lait, du beurre et des fromages, diminuent considérablement — par l'achat en commun — les frais d'acquisition d'engrais et de semences. Ils sont donc la source directe de sérieux bénéfices pour les agriculteurs et ils ne sauraient être trop recommandés. Les coopératives et les unions de commerçants, qui par les achats en commun, permettent de céder aux petits négociants les marchandises au même prix de revient qu'aux grands commerçants et assurent ainsi l'égalité des prix de vente, sont également à encourager hautement.

Les syndicats professionnels, soit patronaux, soit ouvriers, travaillent à une organisation plus rationnelle de l'apprentissage et à une réglementation plus heureuse des conditions du travail et des salaires ; en outre si, comme en plusieurs villes, ils sont doublés de cours professionnels, il en résulte une meilleure formation de l'ouvrier. On les accuse d'élever le prix de la main d'œuvre, mais n'oublions pas qu'ainsi que l'affirme le Souverain Pontife Léon XIII, tout mouvement de salaire est légitime tant que l'ouvrier ne gagne pas de quoi entretenir convenablement la famille. Et n'oublions pas non plus qu'en réglementant la production, les syndicats empêchent la surproduction et les crises industrielles qui en sont la conséquence inévitable ; qu'enfin, mieux ils sont organisés, plus ils embrassent tous les membres de la même corporation, plus aussi ils diminuent le nombre des grèves et facilitent l'arbitrage.

Les caisses de secours mutuels assurent les familles pauvres contre la misère résultant de la maladie de leurs chefs et de leurs membres, et il faut applaudir aux encouragements financiers que leur promet en ce moment la Confédération. Mais rappelons-nous bien que la mutualité n'est d'aucun parti et que c'est surtout de ce domaine de la charité mutuelle que tout esprit étranger doit être exclu. Nous pouvons en dire de même des caisses d'épargne et de crédit agricole qui commencent heureusement à se multiplier dans notre pays, et qui sont un puissant moyen de développer la condition matérielle des agriculteurs.

Par l'épargne, en effet — plus encore peut-être que par une propagande directe, — on enrayer le fléau si hideux de l'alcoolisme qui enlève au citoyen sa liberté, dégrade son intelligence, annihile sa volonté et diminue ses forces physiques, tout en le rendant absolument impropre à remplir ses devoirs de chrétien et de père de famille, ainsi que ses devoirs civiques. Par le système de prêts mutuels prévu par les caisses d'épargne, on évite les commissions onéreuses payées aux banquiers et aux hommes d'affaires et l'on éloigne sûrement le préposé aux poursuites.

De même sont à encourager très vivement les sociétés qui se préoccupent d'assurer à toutes les familles la propriété de leur foyer, un logement sain, agréable, confortable et ensoleillé. Le confort de la demeure familiale est une condition indispensable du maintien de la vie de famille et de la continuité de l'harmonie et de la bonne humeur entre parents. Cette question du foyer propre et salubre ne se pose pas seulement dans les villes, comme on pourrait le croire. Elle est aussi actuelle et aussi grave dans les campagnes. Je lisais tout récemment qu'à Vétroz les montagnards de Nendaz possèdent des mazots indivis entre vingt-cinq et quarante familles ; qu'à Sion, à la rue des Remparts, une maison a trente-deux propriétaires et que les membres de leurs familles y disposent à peine de la place pour coucher. Tout le monde conviendra que cette promiscuité n'est ni hygiénique ni morale.

Ainsi que le prévoit le projet de Code civil suisse, l'idéal serait d'assurer à chaque famille une habitation convenable, qui ne puisse être saisie par aucun créancier, qui ne puisse pas être vendue par caprice, qui mette les enfants mineurs à l'abri d'expatriations forcées par la détresse, et auxquelles les invalides et les vieillards puissent trouver un refuge sans être continuellement à la merci de la charité publique. Je m'empresse d'ailleurs de reconnaître qu'il existe dans le Valais des traditions familiales vraiment remarquables et d'une haute portée sociale, et qu'il serait infiniment regrettable qu'un vent destructeur vint les atteindre.

Je pourrais m'étendre encore davantage sur ce chapitre. Mais j'en ai dit assez, je crois, pour montrer l'ampleur des œuvres de solidarité auxquelles à l'heure actuelle une foule d'hommes se consacrent très généreusement. Seulement, je ne puis pas ne pas relever un fait d'une importance considérable : c'est que la plupart de ces œuvres sont basées sur l'association.

Or, les associations ont été formellement supprimées et interdites par la Révolution française il y a un siècle, et par conséquent le mouvement actuel est essentiellement antirévolutionnaire. Ce qui m'autorise à constater d'une manière indiscutable, je pense, qu'en proclamant la liberté illimitée, l'individualisme, c'est-à-dire la rupture des liens sociaux et la destruction des corps organisés, la Révolution a fait fausse route et qu'il a fallu, pour conjurer les malheurs qui nous menacent, faire machine en arrière et rétablir peu à peu ce qui avait été imprudemment supprimé.

Le développement des œuvres de solidarité et de l'association est donc le grand fait économique qui domine la fin du XIX<sup>me</sup> siècle, et ce développement n'a d'autre but que d'enrayer les effets de l'égoïsme, de diminuer le nombre des maux dont souffre l'humanité, et par là même de contribuer au rétablissement de la paix sociale.

### La paix sociale !

C'est à cela qu'au bout de cet examen j'arrive. C'est cet idéal que poursuivent aujourd'hui tous les hommes généreux, et je l'oppose à la révolution sociale que réclament des utopistes, des meneurs et des hommes aigris et haineux, révolution sociale qui ne saurait entraîner que de nouvelles injustices, de nouvelles souffrances, de nouvelles misères.

C'est donc à la paix sociale que tendent ceux qui vous recommandent les œuvres de solidarité que je viens d'indiquer. Mais ici, je dois préciser ma pensée afin de prévenir un malentendu. Il n'est malheureusement pas certain que la paix sociale découle de cet immense mouvement de solidarité et de mutualité. Il est même possible que les nobles efforts tentés par les hommes d'aujourd'hui restent aussi peu récompensés que ceux des hommes d'hier.

Ceux qui, il y a un siècle, prêchaient la liberté, l'égalité et la fraternité disaient aussi qu'ils recherchaient la paix, et je veux croire qu'ils parlaient sincèrement. Et cependant, je l'ai montré, ces belles aspirations se sont corrompues sous un souffle délétère, et aujourd'hui, à l'aube de ce vingtième siècle qui devait en voir le complet épanouissement, la

souffrance des peuples, le malaise social est aussi général et aussi profond qu'autrefois.

Nous avons vu d'où provenait ce souffle empoisonné. Il est dû à l'essor prodigieux pris par l'égoïsme, qui n'est plus retenu par aucune barrière légale ou religieuse et qui a ainsi brisé les meilleures volontés.

Aujourd'hui, dans toutes les associations, dans toutes les œuvres de solidarité officielles ou privées, l'écueil le plus redoutable est toujours le même : c'est encore l'égoïsme avec ses dérivés, la vanité et l'ambition, la jalousie et l'envie, l'amertume et la défiance, la haine enfin.

Et si l'on ne prend pas dès maintenant des mesures radicales — on peut déjà parfois s'en rendre compte — le résultat de nos efforts sera identique : l'égoïsme tuera la solidarité. Le jour où l'intérêt personnel aura prédominé sur l'intérêt social, toutes les organisations que nous venons de recommander ne seront plus que des sociétés financières dans lesquelles chacun ne visera qu'à sa poche ou à son plaisir, ou bien encore des œuvres dont l'esprit de haine se sera emparé et qui ne serviront plus que comme un levier pour soulever les masses en faveur de la révolution future. Déjà, je le répète, le double caractère apparaît manifeste dans certaines associations : déjà des sociétés révolutionnaires existent qui s'attaquent non seulement aux sociétés financières, mais à toutes les œuvres de vraie solidarité, à l'organisation sociale elle-même.

L'égoïsme est donc le grand ennemi de l'humanité, et c'est à lui qu'il faut énergiquement s'attaquer, c'est contre lui qu'il faut diriger ses forces. L'égoïsme est une pieuvre à mille bras sans cesse renaissants, et c'est un travail vraiment surhumain que de le terrasser. Mais, si puissant qu'il soit, il peut être maîtrisé. Il faut, pour cela, employer résolument des moyens efficaces, et quel sont ces moyens, nous le verrons en examinant ce que ces deux mots « paix sociale » veulent dire.

La paix sociale, ce n'est pas seulement l'absence d'hostilités. Cette paix-là, nous l'avons entre les nations européennes, et nous savons ce qu'elle nous coûte. Elle coûte annuellement une trentaine de millions à la Suisse. Elle coûte des milliards à l'Europe. Chaque année elle prend les jeunes forces du peuple, les oblige pendant des semaines, des mois, des années à faire des exercices plus ou moins utiles dans les casernes et sur les places publiques, alors que cette période serait la plupart du temps infiniment mieux occupée dans la famille et dans la vie civile.

Cette paix armée, par laquelle les puissances se maintiennent dans la crainte et la peur mutuelles, ce n'est pas celle que nous recherchons.

Cette paix armée, nous la voyons dans le domaine économique. Les puissances se jalouent les unes les autres et s'entourent de barrières douanières de plus en plus élevées, alors qu'un accord vraiment international, vraiment pacifique, aurait pu tenir compte des besoins légitimes des populations, sans pour cela les surcharger d'impôts indirects. De cette entente-là, nous sommes encore bien éloignés.

La paix que nous désirons est celle dont Jésus parlait à ses disciples lorsqu'il leur disait; « Je vous donne ma paix » Cette paix signifie non seulement l'absence de guerre, mais surtout l'alliance des hommes, l'union, la concorde, l'amour.

La paix, c'est l'amour. C'est l'amour de son prochain, non pas parce que celui qui aime y trouve plaisir, popularité ou profit, non pas parce que le dévouement pour son prochain est un fort bon moyen de l'empêcher de piller notre maison. Le premier est un amour égoïste, le second un amour gendarme, et ni l'un ni l'autre ne bâtiront sur le roc.

L'amour du prochain sur lequel la paix sociale s'asseoira d'une façon inébranlable, est l'amour pur et désintéressé dont Dieu nous a montré la grandeur en nous disant qu'il a créé l'homme à son image ; celui qui inspirait son fils Notre Seigneur de verser son sang pour sauver l'homme et lui donner la paix.

L'amour qui, dans un solennel acte d'adoration, rend hommage à Dieu souverain dispensateur de la paix, suprême et miséricordieux juge, qui place au centre de l'univers la gloire de Dieu et non pas notre satisfaction personnelle. Et si le temps ne me pressait, j'aimerais montrer plus abondamment que cette conception de notre idéal est celle dont s'éloignent le plus les égoïstes de toutes nuances, parce quelle va à la source même de la paix sociale.

L'amour qui pratique la vérité et sait affirmer le bien en face du mal, mais qui, respectueux de toute conviction sincère, pitoyable à tout doute de bonne foi, cherche plus à persuader qu'à contraindre, et qui n'ignore pas qu'en dehors des principes religieux et moraux éternels, Dieu a laissé à l'homme un domaine immense où son esprit et ses facultés peuvent se jouer librement.

L'amour qui incite les fils à honorer leurs parents, et oblige ces derniers à respecter leurs enfants en ne les astreignant pas à des travaux au dessus de leurs forces, en donnant libre essor au développement de leur intelligence et en perfectionnant leurs âmes. Et comme la patrie est une grande famille, l'Etat doit aussi bien respecter la conscience des citoyens que ceux-ci respecter ses lois.

L'amour, qui est la justice et ne veut pas qu'il soit fait le moindre mal au plus petit d'entre nous, qui sait que la loi n'est pas toujours le droit et ne cesse de travailler à la réparation de toutes les injustices. Cet amour ne permettra pas que l'ouvrier ne reçoive pas le juste salaire proportionné à ses besoins naturels et à la valeur réelle de son travail ; mais il demandera en même temps à l'ouvrier de donner à son travail toutes ses forces et tout son cœur ; et par ouvrier, je n'entends pas seulement celui qui manie un outil, mais encore celui qui dresse des plans, qui dirige une entreprise, qui se livre enfin à n'importe quel travail utile.

L'amour qui est la charité, laquelle redresse les torts sans exercer de représailles ni de vengeance, dont le désir le plus profond est d'adoucir les blessures causées volontairement ou non par l'égoïsme, de dissiper les malentendus et de corriger les erreurs sans recourir à la violence. Cet amour demandera la réparation d'une injustice, mais la réparation obtenue, il pardonnera à celui qui a fait le mal. Il s'ingéniera à protéger les victimes de la lutte pour la vie, ceux qui ont été écrasés par des gens sans scrupules, ceux qui auront été réduits à la détresse, ceux dont la vieillesse est douloureuse. Et ici, qu'on me permette de rappeler que si Jésus a dit « qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous ». Il n'a pas dit que ces pauvres seront la généralité des hommes, mais bien au contraire qu'ils seront l'exception.

Cet amour dont je vous développe les caractères est vraiment efficace, Messieurs. Il est vraiment capable de tuer l'égoïsme et d'établir la paix sociale. Mais, je l'ai dit il y a un instant et vous le sentez vous-mêmes, il est surhumain. Réduit à ses propres forces, l'homme n'est pas capable d'aimer comme il faut, avec puissance et ténacité. Il a besoin de Celui qui seul peut inspirer cet amour. Ce n'est qu'au pied de la Croix, ce n'est qu'en suivant fidèlement les préceptes du Crucifié qu'il trouvera la force d'aimer son prochain pour l'amour de Dieu, suivant la forte définition que nous avons apprise au catéchisme.

Et c'est ainsi, Messieurs, que je reviens à mon point de départ. J'ai rappelé, tout au début de cet exposé, que le monde chrétien avait été secoué jusque dans ses fondements, que ses croyances et leurs applications avaient été soumises à une nouvelle épreuve, et j'ai ajouté que l'expérience d'un siècle pouvait nous permettre de juger du résultat de cette épreuve, pouvait nous dire quelle route nous devons suivre, de quelle lumière nous devons nous inspirer pour réaliser la paix sociale et le salut de l'humanité.

Eh bien, la raison le démontre et l'expérience le prouve.

Cette route, c'est la route de l'amour.

Cette lumière, c'est celle qui nous vient de Jésus-Christ et dont l'Eglise catholique conserve la flamme, qui peut rayonner autour d'elle, mais qui a sa source en elle.

Et c'est précisément pour avoir négligé cette route et cette lumière, pour les avoir repoussées lorsqu'elles se présentaient à elle leur montrant le droit, la vérité et la charité, que la société moderne a abouti au malaise dans laquelle elle gémit.

La faute a été commise une fois. Ne la renouvelons pas, et puisque nous voulons la paix sociale, rappelons-nous que le Christ, de ses deux bras cloués, a embrassé le monde dans un suprême élan de fraternité et d'amour.

MAXIME REYMOND